



Règlement du Challenge Etudiant

1. Organismes

L'édition 2022 du Challenge Logistique Etudiant est organisée grâce au soutien du Pôle Métropolitain.

Le Pôle Métropolitain porte la coopération entre la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, les Communautés d'Agglomération Porte de l'Isère, Vienne Condrieu Agglomération et Villefranche Beaujolais Saône et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais. Créé en 2012, il impulse et mène des politiques publiques métropolitaines sur les transports et la mobilité, l'aménagement du territoire, le développement économique, la culture et le tourisme. Son action vise à renforcer la cohérence et l'attractivité de ce grand territoire, bassin de vie de 2 millions d'habitants, 115.000 entreprises et 1 million d'emplois.

Le Pôle d'Intelligence Logistique

Grappe d'entreprises exemplaire, le Pôle d'Intelligence Logistique est l'unique pôle d'excellence français expert de l'usine logistique, ses opérations, ses métiers, ses technologies. Basé en Rhône-Alpes, au cœur de la 1ère plateforme logistique terrestre française située en Nord Isère, le Pôle d'Intelligence Logistique est un pôle d'excellence de forme association loi 1901 fédérant 190 adhérents et près de 800 professionnels.

Ses objectifs : améliorer la compétitivité et la performance des entreprises, valoriser et promouvoir la logistique et ses savoir-faire, développer le territoire, s'engager concrètement dans le développement durable et imaginer la logistique de demain.

L'édition 2022 du Challenge Etudiant est organisé en partenariat avec les formations : Grenoble INP – Génie Industriel, Sup de Log Promotrans, Isteli AFTRAL, IUT Lumière Lyon 2 et IAE Lyon.

Le Challenge Etudiant 2022 est organisé **le jeudi 7 et vendredi 8 avril 2022.**

Voir la liste complète des partenaires : <https://www.hackathon-logistique.com/gui-sont-les-partenaires>

2. Challenge logistique étudiant

L'objectif de ce challenge est de permettre de travailler en équipe et de proposer des idées ou solutions sur le sujet proposé par l'entreprise d'accueil.

Un sujet d'étude est proposé par l'entreprise partenaire et doit comporter des enjeux logistiques tout en étant accessibles à des étudiants de toutes filières. Elle s'engage à fournir des données suffisantes à l'étude aux participants.

Le site web du Challenge est : www.hackathon-logistique.com

3. Conditions de participation

Le challenge est gratuit et accessible à tous les étudiants des formations partenaires ou non partenaires. La présentation d'une carte d'étudiant sera demandée aux participants du challenge.

Les participants garantissent n'être tenus à aucune obligation professionnelle, contractuelle ou légale empêchant leur participation au présent concours.

Le participant doit accepter expressément l'intégralité des clauses dudit règlement.

Lors de l'inscription, les participants doivent remplir un formulaire comprenant leurs coordonnées, leur cursus et leur école de rattachement.

Dans la mesure du possible, les participants seront répartis selon trois profils : logisticien/école d'ingénieur, informatique et développement, école de commerce/Management/Sciences humaines.

Les inscriptions sont clôturées le jeudi 24 mars 2022.

Les équipes sont composées au minimum de 4 personnes et devront comporter, dans la mesure du possible, une proportion égale de chacun des trois profils. Elles sont constituées par les organisateurs du challenge et annoncées aux participants au plus tard le jour même de l'évènement.

Les participants doivent être majeurs.

Lieux d'accueil :

Les participants seront accueillis du jeudi 7 avril, 9h au vendredi 8 avril, 12h, sur le site de l'entreprise partenaire LDPI situé 5 chemin de Malatrait, 38290 LA VERPILLIERE. Pour les restitutions prévues le vendredi 8 avril, les participants seront invités à se rendre à la CCI Nord Isère, 5 rue Antoine Condorcet, 38090 VILLEFONTAINE, et ce jusqu'aux délibérations prévues à partir de 16h30/17h.

Les participants devront respecter les règles de sécurité et sanitaires imposées sur les lieux d'accueil. La consommation d'alcool est interdite sur les lieux d'accueil du Challenge.

Les participants s'engagent à rester 24h sur le lieu d'accueil, il sera impossible de sortir de l'enceinte de l'entreprise en soirée, et ce pour des raisons de sécurité. Toutefois, l'entreprise d'accueil dispose sur place de vestiaires (douche). Le site LDPI sera surveillé par un système de vidéo surveillance et un vigile sera mobilisé durant la soirée de l'évènement (jeudi 8 avril).

Il est proposé aux étudiants un défraiement des frais de déplacement sous conditions :

- Au-delà de +25km de leur lieu d'habitation ;
- Et dans la limite maximale de 30€ (A/R) dans le cadre du Challenge, sur présentation de justificatif au réel.

4. Déroulement du challenge

Cet événement sera organisé en présentiel uniquement sur les sites évoqués ci-dessus.

Planning prévisionnel du challenge

Jeudi 7 avril 2022

- 9h – 9h30 : Ouverture du Challenge Etudiant, prise de parole des organisateurs et de l'entreprise partenaire
- 9h30 – 12h : Visite de site, présentation des personnes ressources de l'entreprise, explication du Pack de bienvenue comportant les données clefs, constitution des équipes, répartition des salles, validation des équipements...
- 12h : Début du Challenge Etudiant
- Entre 14h et 22h, au fil de la journée : Possibilité de passage de référents des écoles et des personnes ressources de l'entreprise LDPI
- A partir de 22h, poursuite des travaux en autonomie

Vendredi 8 avril 2021

- Entre 7h30 et 9h30 : Possibilité de passage de référents des écoles et des personnes ressources de l'entreprise LDPI
- 12h00 : Fin des travaux collectifs, restitution des dossiers
- De 13h30 à 16h00 : Présentation des projets de chaque équipe, devant les membres du jury
- 16h30 : Prise de parole des partenaires, et annonce des résultats/remise des prix

La restauration est offerte sur les 2 jours par les organisateurs, et livrés sur les sites « hôtes ».

Les participants doivent apporter leurs effets personnels pour travailler (smartphones, PC portables, rallonges...) ainsi que pour dormir sur le lieu d'accueil (matelas gonflable, oreiller, couverture...). Pour rappel, il sera impossible de sortir de l'enceinte de l'établissement, et ce pour des raisons de sécurité.

5. Constitution du jury

Le jury comporte un nombre impair de membres.

L'entreprise d'accueil, a pour prérogative de proposer un sujet d'étude aux participants et d'assurer la présidence du jury.

Les autres membres du jury sont des professionnels du secteur de la logistique et des enseignants issus des formations partenaires. D'autres acteurs institutionnels peuvent également être membres du jury. Ils sont choisis par les organisateurs du Challenge Logistique Etudiant.

6. Détermination des gagnants

Pour être en droit de recevoir l'une des récompenses mises en jeu, le participant doit remplir les conditions suivantes :

- Être inscrit au Challenge Logistique selon les modalités ci-dessus,
- Être présent lors de la présentation du projet développé le vendredi 8 avril 2022, ou le cas échéant, avoir l'accord des membres constituant son équipe.

Le jury désignera les équipes gagnantes sur la base des critères suivants :

- **Compréhension des enjeux** : Dans leur présentation, les équipes devront bien intégrer les grands enjeux du métier : flexibilité, optimisation des ressources ...
- **Aspect innovant** : Points de vigilance ! Ne pas prendre en compte que la partie « technique » mais tous les aspects organisationnels dans un cadre sécuritaire. L'équipe a su (dé)montrer le caractère innovant et original de leurs solutions.
- **Aspect business** : Une bonne prise en compte de l'aspect budgétaire, préfiguration d'un modèle économique. Proposition d'un ROI en tenant compte de la faisabilité en entreprise.
- **Qualité de la présentation** : La présentation orale par les équipes devra être claire précise et synthétique (10 min de restitution). Les participants sont libres sur le choix de leur support.
- **Méthodologie de projet et cohésion d'équipe** : Capacité à travailler en équipe et à mettre en place des processus de décision cohérents et efficaces

La désignation des gagnants et la remise des prix par le jury aura lieu le vendredi 8 avril 2022 au sein de la CCI Nord Isère, à Villefontaine.

Chaque équipe est libre d'utiliser les techniques de son choix pour concourir.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au concours. Les organisateurs se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Les organisateurs ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis à vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Lors du concours,

les participants devront utiliser dans la mesure du possible uniquement des sources et des contenus libres (GNU...).

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'exclusion du participant à ce concours.

7. Récompenses et remise des prix

La dotation liée au premier prix est fournie par l'entreprise d'accueil. Les dotations mises en jeu seront annoncées au plus tard une semaine avant le concours. Elles prendront la forme de chèques cadeaux.

Aucun lot ne pourra être échangé contre sa valeur en numéraire ou contre tout autre lot.

8. Traitement des données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par les organisateurs, conformément aux dispositions de la loi n°78 – 17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatifs aux données personnelles les concernant en s'adressant aux organisateurs.

9. Propriété intellectuelle et industrielle

Les participants ne cèdent en aucune manière et à aucune partie leurs droits d'exploitation et la propriété de leurs projets réalisés dans le cadre du challenge.

Toutefois, les participants peuvent proposer à l'entreprise d'accueil du Challenge d'en acquérir les droits aux fins d'exploitation commerciale. Les parties devront formaliser cette cession dans le cadre d'un écrit.

Les participants se soumettent à un accord de confidentialité, formalisé par écrit, leur interdisant de divulguer toute information à caractère sensible que les partenaires du Challenge pourraient leur communiquer dans le cadre de celui-ci.

Les participants, en s'inscrivant au concours, autorisent expressément les organisateurs, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de ce challenge. Chaque participant accepte d'être médiatisé (book, site internet, etc.) et autorise les organisateurs, à titre gratuit, à présenter l'ensemble des travaux réalisés sur tous les supports de communication attachés au présent challenge ainsi qu'à mentionner les noms, prénoms et images des participants. Les organisateurs mentionneront obligatoirement le nom et prénom de chaque participant au projet quand celui-ci sera exploité à des fins médiatiques. Sur les lieux du challenge, les

participants ne souhaitant pas céder leur droit à l'image pourront le signaler expressément aux organisateurs.

10. Acceptation du règlement

La participation à ce challenge implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants.

11. Responsabilité et Litige

Les organisateurs se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent, leurs responsabilités ne sauraient être engagée de ce fait.

De même, en aucun cas les organisateurs ne pourront être tenu responsables en cas de litiges avec les sociétés responsables des lots offerts. Des ajouts, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Toute contestation relative au concours ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai d'un mois à compter du 8 avril 2022 aux organisateurs.

La réalisation et la diffusion de films ou de photographies de l'événement ne donneront lieu à aucune rétribution des participants.

CONTACTS : Pôle Intelligence Logistique - Cécile Michaux 04 74 95 98 31